

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2025

Séance du lundi trente et un mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes,

Le conseil municipal de la commune d'Houtkerque s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel Bever, Maire, sur la convocation qui lui a été faite le 21 mars 2025.

Présents :

Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Céline CHARLES, Guillaume DEBUY, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Francis MARISSAEL, Bérangère PENIN, Stéphane POCHELE, Jean TRUANT, Astrid ZIELINSKI

Représentée par pouvoir : Mme Sabine CARON

Absent :

Néant

Secrétaire de séance :

Mme Nathalie FLORENT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025,
- Compte de gestion 2024,
- Compte administratif 2024,
- Affectation du résultat,
- Fixation des taux d'imposition 2025,
- Subventions aux associations 2025,
- Budget primitif 2025,
- Décision du Maire,
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2025

Le procès-verbal a été soumis à la lecture préalable des conseillers,

Monsieur le Maire sollicite les observations éventuelles

Aucune observation

Le procès-verbal est voté à l'unanimité

Délibération n° 2024-043 : Compte de gestion 2024

Monsieur le Maire indique les résultats budgétaires de l'exercice 2024

Résultats budgétaires de l'exercice 2024

Budget total : 1 445 101.73 € dont recettes nettes totales : 912 750.86 € et dépenses nettes totales : 842 238.08 €

Soit un excédent de 70 512. 78€

Résultats de clôture de l'exercice 2024 : 169 377.19 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2024 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2024-044 : Compte administratif 2024

Monsieur présente le compte administratif

Section investissement – DEPENSES : Reste à réaliser : 26 689.20€ (Abri de bus, signalisation et bornes passages piétons lumineux) immobilisations corporelles

Section investissement – RECETTES : Reste à réaliser : 121 063.20€ (DETR et ADVB)

Section fonctionnement – DEPENSES :

- Les charges générales (eau, électricité...chap. 11) : 186 382.77 €

- Les charges de personnel (fonctionnaires et contractuels) : 269 980.97 €

(269 980.97€ - 27 790.32€ : Charges moins importantes en 2024 qu'en 2023 (un agent en arrêt)

- Charges gestion courante (syndicats, périscolaires, NOREADE, pompiers, SDIS...) : 148 518.50 €

- Charges financières (intérêts des emprunts) : 10 126.24 €

Budget prévisionnel de 884 207.92 €, dépenses réelles de 615 035.48€

Recettes de fonctionnement :

- Impôts et taxes : 119 962.16€

Budget prévisionnel 704 004.80 €, recettes réelles 704 00.80 €

Recettes d'investissement :

208 746.06€

Dépenses de fonctionnement :

615 035.48€

Dépenses d'investissement :
227 202.60€

Evolution du nombre d'habitants :

En 2019 : 1027

En 2020 : 1023

En 2021 : 1001

En 2022 : 1003

En 2023 : 1006

En 2024 : 1005

Ne sont pas comptabilisés les étudiants et les habitants partis en EPHAD

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Elleboudt, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, adopte le compte administratif de l'exercice 2024 à l'unanimité et arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	615 035.48	704 004.80	88 969.32
Investissement	227 202.60	208 746.06	-18 456.54
Total	842 238.08	912 750.86	70 512.78

	Clôture exercice 2023	Part affectée à l'investissement	Exercice 2024	Résultats de clôture 2024
Fonctionnement	321 316.98	153 288.75	88 969.32	256 997.55
Investissement	-69 163.82		-18 456.54	-87 620.36
Sous-Total	252 153.16	153 288.75	70 512.78	169 377.19
Restes à réaliser			94 374.00	94 374.00
Total	252 153.16	153 288.75	164 886.78	263 751.19

Délibération n° 2024-045 : Affectation du résultat

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Vu :

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à : 256 997.55 €,

- le déficit d'investissement s'élevant à : 87 620.36 €

Compte tenu des restes à réaliser :

- Investissement Dépenses : -26 689.20 €

- Investissement Recettes : 121 063.20 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recettes d'investissement :

- au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 256 997.55 €

En dépenses d'investissement :

- au compte 001 (résultat d'investissement reporté) : 87 620.36 €

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité

1- affecte les résultats du budget de la commune, tel qu'indiqués ci-dessus

2 - autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2024-046 : Fixation des taux d'impositions 2025

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année 2024 et précise que la commune compte 11 maisons secondaires

Taxes	Taux
Taxe foncière bâtie	35.93
Taxe foncière non bâtie	42.72
Taxe d'habitation	10.15

Monsieur le Maire propose de reconduire ses taux

Accord à l'unanimité

Délibération n° 2024-047 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour le montant de subvention pour chaque association et rappelle le montant de 2024, à savoir, 26 223 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

ANCIENS COMBATTANTS	200.00
APE	800.00
ASSOCIATION DES FAMILLES	500.00
ARCHERS	250.00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE HOUTKERQUOIS	550.00
CHASSEURS	300.00
CLUB FOOTBALL	3 800.00
COMITE DES FETES	10 000.00
CROIX ROUGE	100.00
DYNAMIQUE HOUTKERQUOISE	1 000.00
FOYER RURAL	1 000.00
HOUTKERQUEREUZES	1 000.00
HOUTMAN'S	200.00
LE MESSENGER DE LA FRONTIERE	50.00
LES COUREURS DE L'HOUTLAND	300.00
LES FRAUDEURS	4 573.00
LES ORGUES	50.00
LA PETANQUE	300.00
RETABLES DE FLANDRES	150.00
SOUVENIR FRANÇAIS	100.00
SUBVENTION BULLETIN MUNICIPAL	1 500.00
UYLENSPIEGEL	50.00
LES CAVALIERS DU SAINT-ACAIRE	500.00
TOTAL	27 273.00

Délibération n° 2024-048 : Budget primitif 2025

Section fonctionnement : TOTAL : 973 896.29 €

Dépenses : Proposition 2025 : 973 896.29 € (budget précédent : 884 207.92€)

Recettes : Proposition 2025 : 716 898.74 € (budget précédent : 716 179.69€)
Ligne R002 : 256 997.55 €

Section investissement : TOTAL : 534 176.01 €

Dépenses : proposition 2025 : 419 866.45 €
Restes à réaliser RAR N-1 : 26 689.20 €
Report D001 : 87 620.36 €

Recettes : proposition 2025 : 413 112.81 €
Restes à réaliser RAR N-1 : 121 063.20 €

Total budget 2025 : 1 508 072.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 arrêté aux chiffres ci-après :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	973 896.29	973 896.29
Investissement	534 176.01	534 176.01
Total	1 508 072.30	1 508 072.30

Décisions du Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la décision budgétaire prise le 24 février 2025

Au vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2321-2 qui prévoit qu'une provision doit être constituée par décision du maire :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance ;
- dès l'ouverture d'une procédure collective ;
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers et compromis malgré les diligences faites par le comptable public,

Au vu la situation des restes à recouvrer au 31 décembre 2024,

Sur le conseil de Madame Sullivant, conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de la Communauté d'Agglomération « Cœur de Flandre », il a été décidé le maintien, au titre de la gestion 2024, des provisions constituées au compte 4912 fin 2023 pour un montant de 147.00 €.

Questions diverses :

- Cimetière : bac de récupération (poubelle ouverte placée à 1.20-1.50 m) d'ordures végétales près d'une tombe familiale, courrier d'une famille envoyée à la mairie
- YORI : 24 Avril 2025 à l'école
- Centre aéré : 41 enfants + 5 animateurs
- Limitation de vitesse dans la commune : proposition du département d'avancer le panneau d'agglomération près du pont au niveau de la frontière belge

- Proposition du département à l'entrée de l'agglomération en G10 (rue d'Herzeele)
- Peindre le cœur de l'Eglise en blanc (place verte)

Fin de séance à 21h40

Liste des Délibérations adoptées lors de la séance

Délibération n° 2025/043 – Compte de gestion 2024

Délibération n° 2025/044 – Compte administratif 2024

Délibération n° 2025/045 – Affectation du résultat

Délibération n° 2025/046 – Fixation des taux d'imposition 2025

Délibération n° 2025/047 – Subventions aux associations

Délibération n° 2025/048 – Budget primitif 2025

Liste des présents

Samuel BEVER, Vincent CAPPELAERE, Céline CHARLES, Guillaume DEBUY, Edith ELLEBOUDT, Nathalie FLORENT, Didier LAREAL, Francis MARISSAEL, Bérangère PENIN, Stéphane POUCHELE, Jean TRUANT, Astrid ZIELINSKI

Le Maire,
Samuel BEVER

A blue ink signature of Samuel BEVER, featuring a large, stylized 'S' and 'B'.

Secrétaire de Séance,
Bérangère PENIN

A purple ink signature of Bérangère PENIN, featuring a stylized 'P' and 'B'.